

13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Ramsar COP13 Doc.18.5

Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l'Article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget administratif de la Convention; mais CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que plusieurs Parties contractantes ont encore d'importants arriérés de contributions (voir document COP13 Doc.14, Rapport sur les questions financières et budgétaires);
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées volontairement par nombre de Parties contractantes, notamment celles de Parties contractantes d'Afrique spécifiquement affectées aux Initiatives régionales africaines (conformément au paragraphe 23 de la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*), ainsi que les contributions d'organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Secrétariat;
4. RAPPELANT la *Délégation d'autorité au Secrétaire général de la Convention sur les zones humides* signée par le Directeur général de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Président du Comité permanent de la Convention, le 29 janvier 1993, et la *Note supplémentaire à la délégation d'autorité* signée à la même date;
5. SE FÉLICITANT des services financiers et administratifs fournis au Secrétariat Ramsar par l'UICN, conformément à l'Accord de services conclu entre la Convention de Ramsar et l'UICN et révisé en 2009;
6. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du Secrétariat de la Convention dans les rapports financiers annuels vérifiés pour les exercices 2015 à 2017 et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent de 2016 à 2018;
7. RAPPELANT la Résolution XII.7, *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats*; et
8. CONSCIENTE de la nécessité de poursuivre le renforcement des partenariats financiers avec les organisations internationales et autres organismes concernés et de réfléchir à de nouvelles possibilités de financement par le biais de leurs mécanismes financiers;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

9. PREND NOTE que depuis la 12^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP12), en 2015, le Secrétariat a administré les fonds de la Convention avec prudence, efficacité et transparence.
10. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent durant la période triennale 2016-2018 et, en particulier, au Sénégal, qui en a assuré la présidence.
11. DÉCIDE que les *Dispositions relatives à l'administration financière de la Convention*, énoncées à l'annexe 3 de la Résolution 5.2, *Résolution sur les questions financières et budgétaires* (Kushiro, 1993), seront intégralement appliquées pendant la période triennale 2019-2021.
12. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe sur les finances, tel qu'établi par la Résolution VI.17, *Questions financières et budgétaires* (Brisbane, 1996), continuera de fonctionner sous les auspices du Comité permanent, en assumant les rôles et responsabilités énoncés dans ladite résolution, et comprendra un représentant au Comité permanent de chaque région Ramsar plus le président sortant du Sous-groupe sur les finances, ainsi que toute autre Partie contractante intéressée, compte tenu du fait qu'il est souhaitable d'avoir une participation régionale équitable et nécessaire de s'assurer que le groupe est d'une taille gérable, et désignera un de ses membres comme président; et NOTE que l'aide aux déplacements des Parties contractantes éligibles pour assister aux réunions du Sous-groupe serait limitée aux représentants régionaux du Comité permanent.
13. NOTE que le budget 2019-2021 comprend un élément administratif financé par les contributions des Parties contractantes et que le Secrétariat recherchera des ressources non administratives supplémentaires conformément aux priorités identifiées par la Conférence des Parties et qui figurent à l'annexe 3.
14. APPROUVE le budget administratif pour la période 2019-2021 tel qu'il figure à l'annexe 1, pour permettre l'application du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
15. DEMANDE que le Secrétariat continue à rechercher de nouvelles approches et à élaborer des outils pour garantir un soutien financier volontaire aux projets prioritaires n'ayant pas actuellement de financement et figurant à l'annexe 3.
16. ENCOURAGE les Parties contractantes, d'autres gouvernements, les institutions financières, les Organisations internationales partenaires et autres partenaires d'exécution, à attribuer des ressources à l'application du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 et du Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) 2016-2024 de la Convention.
17. CHARGE le Secrétariat d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la Convention et de la communiquer, pour examen, au Comité permanent à sa 57^e Réunion.
18. SE FÉLICITE de l'alignement du Secrétariat sur les politiques et procédures de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la gestion des fonds non administratifs.
19. CHARGE le Secrétariat de fournir aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique, sur une base annuelle, le solde disponible du fonds africain de contributions volontaires; et INVITE ces Initiatives régionales à soumettre au Secrétariat des demandes d'accès aux fonds disponibles,

conformément aux dispositions de la Résolution XIII.xx, *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021 et leur Cadre opérationnel*.

- [20. AUTORISE le Secrétariat, dans des circonstances exceptionnelles et sur demande, à gérer les fonds non administratifs générés par les Initiatives régionales.]
21. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à revoir les affectations budgétaires administratives d'un poste budgétaire à l'autre en fonction des fluctuations importantes, à la hausse ou à la baisse, durant la période concernée, des coûts, du taux d'inflation, des revenus d'intérêts ou d'impôts prévus au budget sans augmenter les contributions des Parties ou les charges payées à l'UICN au-dessus du maximum de 13% prévu au budget.
22. RECONNAÎT les avantages de la flexibilité des lignes budgétaires au titre des voyages afin de mettre en œuvre le plan de travail du Secrétariat pour la période triennale; et AUTORISE la Secrétaire générale à transférer des ressources d'une ligne budgétaire allouée aux voyages à l'autre en veillant à informer le Sous-groupe sur les finances et à rendre compte sur ces transferts au Comité permanent à sa réunion suivante.
23. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante au budget administratif devra être conforme au barème des quotes-parts le plus récent applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget administratif de la Convention de Ramsar seraient inférieures à 1000 CHF une fois appliqué le barème des Nations Unies, auquel cas leur contribution annuelle sera de ce même montant.
24. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes de s'acquitter promptement de leur contribution avant le 1^{er} janvier de chaque année, ou dès que le cycle budgétaire des pays concernés le permettra.
25. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'efforts pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes; CHARGE le Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions supérieurs à trois ans et de les aider à identifier les options possibles pour remédier à cette situation et mettre en place un échéancier de paiements, et de rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et à chaque session de la Conférence des Parties contractantes des activités entreprises en la matière et des résultats obtenus; et DÉCIDE que le Comité permanent doit continuer à examiner les mesures qui s'imposent concernant les Parties contractantes qui n'ont ni payé leurs arriérés de contribution ni soumis un échéancier de paiement à cette fin.
26. DEMANDE aux représentants régionaux au Comité permanent d'inciter les Parties contractantes de leurs régions respectives ayant des contributions non acquittées à identifier les options appropriées pour rectifier la situation.
27. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION de la situation concernant les contributions volontaires des Parties contractantes et ENCOURAGE les Parties contractantes, entre autres, à augmenter ces contributions.
28. CONVIENT de mettre fin au programme du Fonds de petites subventions et EXPRIME sa gratitude aux gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et à Danone, à la Fondation MAVVA et à la Nagao Natural Environment Foundation pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention, à savoir la Subvention suisse

pour l'Afrique, le fonds Wetlands for the Future, la Journée mondiale des zones humides, la Conservation du patrimoine naturel et culturel des zones humides et le Nagao Wetland Fund, respectivement.

29. RÉAFFIRME la décision prise à la COP11 (dans la Résolution XI.2, *Questions financières et budgétaires*) selon laquelle le Fonds de réserve :
 - a) pare aux dépenses imprévues et inévitables;
 - b) absorbe les excédents (ou les déficits) du budget administratif de la période triennale;
 - c) s'établit à 6% au minimum et 15% au maximum du budget administratif annuel de la Convention; et
 - d) est administré par la Secrétaire générale avec l'approbation du Sous-groupe sur les finances établi par le Comité permanent.
30. DEMANDE au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour maintenir le Fonds de réserve pendant la période triennale 2019-2021, de rendre compte une fois par an de la situation du Fonds au Comité permanent et de demander son accord au Sous-groupe sur les finances avant toute utilisation du Fonds.
31. AUTORISE également la Secrétaire générale, dans les limites des règles de l'UICN, à ajuster les niveaux des effectifs, les chiffres et la structure du Secrétariat figurant à l'annexe 4, à condition que ces ajustements se situent dans les limites des coûts indiqués et soient conformes à la *Délégation d'autorité au Secrétaire général de la Convention sur les zones humides* de 1993 et à sa *Note supplémentaire*.
32. NOTE AVEC SATISFACTION la transparence et la responsabilité concernant les opérations du Secrétariat que la Secrétaire générale a encouragées au cours de la période triennale écoulée et DEMANDE, afin de renforcer encore ces efforts, que le Secrétariat établisse une section sur le site web de la Convention pour publier des informations visant à garantir la transparence et la responsabilité, notamment les rapports d'audit achevés et acceptés; les règles et règlements financiers; les rapports annuels de la Secrétaire générale au Comité permanent; les procédures d'engagement avec le secteur privé; les documents relatifs aux codes de conduite et à l'éthique professionnelle du personnel; la Délégation de pouvoir de 1993 et sa Note supplémentaire; les politiques de lutte contre la fraude et contre le harcèlement; les règles et protections relatives aux lanceurs d'alarme; les politiques sur les conflits d'intérêts; les politiques d'équité et d'égalité entre les sexes; ainsi que toutes autres informations pertinentes.
33. PRIE le Secrétariat de considérer les Parties contractantes qui sont sur la liste des petits États insulaires en développement (PEID) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement comme éligibles à l'aide au voyage de délégués, qu'ils soient ou non classés officiellement comme tels pour des motifs économiques dans la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
34. CONFIRME que la présente Résolution et ses annexes remplacent la Résolution XII.1, *Questions financières et budgétaires* et le paragraphe 11 a) de la Résolution VI.17.

Annexe 1¹

Scenarios budgétaires proposés pour 2019-2021²

Scenario A, 0% d'augmentation par rapport à la période triennale 2016-2018

Budget Ramsar proposé pour 2019-2021 en milliers de CHF	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget total 2019-2021
REVENU				
Contributions des Parties contractantes	3 779	3 779	3 779	11 337
Contributions volontaires	1 065	1 065	1 065	3 195
Impôts	225	225	225	675
Revenus d'intérêts	12	12	12	36
TOTAL DES REVENUS	5 081	5 081	5 081	15 243
DÉPENSES				
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 009	1 027	1 033	3 070
Salaires et charges sociales	918	930	942	2 791
Autres prestations d'emploi	51	57	51	159
Déplacements	40	40	40	120
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	638	615	603	1 856
Salaires et charges sociales	450	456	462	1 368
Autres prestations d'emploi	5	1	5	10
Programme de CESP	30	30	30	90
Communications, traduction, publications et rapports	60	60	60	180
Appui et développement du Web/TI	84	59	36	179
Déplacements	10	10	10	30
C. Appui et conseils aux régions	1 325	1 347	1 361	4 033
Salaires et charges sociales	1 178	1 196	1 214	3 588
Autres prestations d'emploi	72	76	72	220
Déplacements	75	75	75	225
D. Appui aux Initiatives régionales	100	100	100	300
Réseaux et centres régionaux	100	100	100	300

¹ Le Secrétariat note que les scenarios budgétaires présentés comprennent des détails et des informations de référence issus des discussions et décisions du Sous-groupe sur les finances et de la 54^e Réunion du Comité permanent pour aider les Parties contractantes à prendre une décision relative au budget final qui sera adopté. La résolution finale est cohérente avec celles des années précédentes et ne comprend que les totaux des principales catégories.

² Comme noté au paragraphe 4 du rapport du Sous-groupe sur les finances, le scenario budgétaire A comprend un comptable assistant à plein temps de niveau A2. Pour en tenir compte, les postes budgétaires Communications, Appui et développement du Web/TI, Appui aux Initiatives régionales et entretien du Service d'information sur les Sites Ramsar ont été réduits. Le Sous-groupe sur les finances recommande que les excédents servent à financer partiellement des activités telles que la communication, les voyages du personnel et les Initiatives régionales. Si les excédents sont épuisés et/ou insuffisants, le Sous-groupe sur les finances demande au Secrétariat de rééquilibrer le budget et de chercher à faire des économies.

Budget Ramsar proposé pour 2019-2021 en milliers de CHF	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget total 2019-2021
E. Sciences et politiques	754	733	722	2 209
Salaires et charges sociales	559	567	575	1 700
Autres prestations d'emploi	4	1	4	9
Mise en œuvre du programme du GEST	35	35	35	105
Déplacements du Président du GEST	5	5	5	15
Réunions du GEST	50	50	50	150
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	91	66	43	200
Déplacements	10	10	10	30
G. Administration	436	440	544	1 320
Salaires et charges sociales	315	319	323	958
Autres prestations d'emploi	1	0	1	2
Recrutement et indemnités de départ	25	25	25	75
Déplacements du personnel du Secrétariat	0	0	0	0
Coûts de fonctionnement, équipements compris	95	95	95	285
Planification et renforcement des capacités	0	0	0	0
H. Services au Comité permanent	150	150	150	450
Appui aux délégués du Comité permanent	45	45	45	135
Réunions du Comité permanent	10	10	10	30
Services de traduction pour le Comité permanent	60	60	60	180
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35	35	35	105
I. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	560	560	1 680
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	560	560	560	1 680
J. Divers – Fonds de réserve	109	108	109	326
Provisions	50	50	50	150
Services juridiques	59	58	59	176
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	5 081	5 081	5 081	15 243

Scenario B, 1,5% d'augmentation par rapport à la période triennale 2016-2018

(En rouge : augmentations par rapport au scenario A)

1,5% d'augmentation, budget proposé 2019-2021 en milliers de CHF	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget total 2019-2021
REVENUS				
Contributions des Parties contractantes	3 838	3 838	3 838	11 514
Contributions volontaires	1 065	1 065	1 065	3 195
Impôts	243	243	243	729
Revenus d'intérêts	11	11	11	33
TOTAL DES REVENUS	5 157	5 157	5 157	15 471
DÉPENSES				
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 014	1 032	1 038	3 085
Salaires et charges sociales	918	930	942	2 791
Autres prestations d'emploi	51	57	51	159
Déplacements	45	45	45	135
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	683	660	648	1 991
Salaires et charges sociales	450	456	462	1 368
Autres prestations d'emploi	5	1	5	10
Programme de CESP	30	30	30	90
Communications, traduction, publications et rapports	100	100	100	300
Appui et développement du Web/TI	84	59	36	179
Déplacements	15	15	15	45
C. Appui et conseils aux régions	1 335	1 357	1 371	4 063
Salaires et charges sociales	1 178	1 196	1 214	3 588
Autres prestations d'emploi	72	76	72	220
Déplacements	85	85	85	255
D. Appui aux Initiatives régionales	100	100	100	300
Réseaux et centres régionaux	100	100	100	300
E. Sciences et politiques	759	738	727	2 224
Salaires et charges sociales	559	567	575	1 700
Autres prestations d'emploi	4	1	4	9
Mise en œuvre du programme du GEST	40	40	40	120
Déplacements du Président du GEST	5	5	5	15
Réunions du GEST	50	50	50	150
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	91	66	43	200
Déplacements	10	10	10	30
G. Administration	447	451	455	1 353
Salaires et charges sociales	315	319	323	958
Autres prestations d'emploi	1	0	1	2
Recrutement et indemnités de départ	25	25	25	75
Déplacements du personnel du Secrétariat	0	0	0	0
Coûts de fonctionnement, équipements compris	95	95	95	285
Planification et renforcement des capacités	11	11	11	33

H. Services au Comité permanent	150	150	150	450
Appui aux délégués du Comité permanent	45	45	45	135
Réunions du Comité permanent	10	10	10	30
Services de traduction pour le Comité permanent	60	60	60	180
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35	35	35	105
I. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	560	560	1 680
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	560	560	560	1 680
J. Divers – Fonds de réserve	109	108	109	326
Provisions	50	50	50	150
Services juridiques	59	58	59	176
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	5 157	5 157	5 157	15 471

Annexe 2

Contributions estimées des Parties contractantes au budget administratif pour 2019-2021

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Afrique du Sud	0.364	0.373%	17,795	17,799	-4	18,079	17,799	280
Albanie	0.008	0.008%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Algérie	0.161	0.165%	7,871	7,872	-1	7,997	7,872	125
Allemagne	6.389	6.552%	312,343	312,403	-60	317,331	312,403	4,928
Andorre	0.006	0.006%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Antigua-et-Barbuda	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Argentine	0.892	0.915%	43,608	43,616	-8	44,304	43,616	688
Arménie	0.006	0.006%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Australie	2.337	2.397%	114,250	114,272	-22	116,075	114,272	1,803
Autriche	0.720	0.738%	35,199	35,206	-7	35,761	35,206	555
Azerbaïdjan	0.060	0.062%	2,933	2,934	-1	2,980	2,934	46
Bahamas	0.014	0.014%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Bahreïn	0.044	0.045%	2,151	2,151	0	2,185	2,151	34
Bangladesh	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Barbade	0.007	0.007%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Bélarus	0.056	0.057%	2,738	2,738	0	2,781	2,738	43
Belgique	0.885	0.908%	43,266	43,274	-8	43,956	43,274	682
Belize	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Bénin	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Bhoutan	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Bolivie (État plurinational de)	0.012	0.012%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Bosnie-Herzégovine	0.013	0.013%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Botswana	0.014	0.014%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Brésil	3.823	3.921%	186,898	186,933	-35	189,882	186,933	2,949
Bulgarie	0.045	0.046%	2,200	2,200	0	2,235	2,200	35
Burkina Faso	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Burundi	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Cabo Verde	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Cambodge	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Cameroun	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Canada	2.921	2.996%	142,801	142,828	-27	145,081	142,828	2,253
Chili	0.399	0.409%	19,506	19,510	-4	19,818	19,510	308
Chine	7.921	8.123%	387,239	387,313	-74	393,423	387,313	6,110
Chypre	0.043	0.044%	2,102	2,103	-1	2,136	2,103	33
Colombie	0.322	0.330%	15,742	15,745	-3	15,993	15,745	248
Comores	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Congo	0.006	0.006%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Costa Rica	0.047	0.048%	2,298	2,298	0	2,334	2,298	36
Côte d'Ivoire	0.009	0.009%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Croatie	0.099	0.102%	4,840	4,841	-1	4,917	4,841	76
Cuba	0.065	0.067%	3,178	3,178	0	3,228	3,178	50
Danemark	0.584	0.599%	28,550	28,556	-6	29,006	28,556	450
Djibouti	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Égypte	0.152	0.156%	7,431	7,432	-1	7,550	7,432	118
El Salvador	0.014	0.014%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Émirats arabes unis	0.604	0.619%	29,528	29,534	-6	30,000	29,534	466

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Équateur	0.067	0.069%	3,275	3,276	-1	3,328	3,276	52
Espagne	2.443	2.505%	119,433	119,455	-22	121,340	119,455	1,885
Estonie	0.038	0.039%	1,858	1,858	0	1,887	1,858	29
Eswatini	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
État de Libye	0.125	0.128%	6,111	6,112	-1	6,209	6,112	97
Ex-République yougoslave de Macédoine	0.007	0.007%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Fédération de Russie	3.088	3.167%	150,965	150,994	-29	153,376	150,994	2,382
Fidji	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Finlande	0.456	0.468%	22,293	22,297	-4	22,649	22,297	352
France	4.859	4.983%	237,545	237,590	-45	241,339	237,590	3,749
Gabon	0.017	0.017%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Gambie	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Géorgie	0.008	0.008%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Ghana	0.016	0.016%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Grèce	0.471	0.483%	23,026	23,030	-4	23,394	23,030	364
Grenade	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Guatemala	0.028	0.029%	1,369	1,369	0	1,391	1,369	22
Guinée	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Guinée équatoriale	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Guinée-Bissau	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Honduras	0.008	0.008%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Hongrie	0.161	0.165%	7,871	7,872	-1	7,997	7,872	125
Îles Marshall	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Inde	0.737	0.756%	36,030	36,037	-7	36,606	36,037	569

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Indonésie	0.504	0.517%	24,639	24,644	-5	25,033	24,644	389
Iran (République islamique d')	0.471	0.483%	23,026	23,030	-4	23,394	23,030	364
Iraq	0.129	0.132%	6,307	6,308	-1	6,407	6,308	99
Irlande	0.335	0.344%	16,377	16,380	-3	16,639	16,380	259
Islande	0.023	0.024%	1,124	1,125	-1	1,142	1,125	17
Israël	0.430	0.441%	21,022	21,026	-4	21,357	21,026	331
Italie	3.748	3.844%	183,231	183,266	-35	186,157	183,266	2,891
Jamaïque	0.009	0.009%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Japon	9.680	9.927%	473,232	473,323	-91	480,790	473,323	7,467
Jordanie	0.020	0.021%	1,000	1,000	0	1,009	1,000	9
Kazakhstan	0.191	0.196%	9,338	9,339	-1	9,487	9,339	148
Kenya	0.018	0.018%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Kirghizistan	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Kiribati	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Koweït	0.285	0.292%	13,933	13,936	-3	14,155	13,936	219
Lesotho	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Lettonie	0.050	0.051%	2,444	2,445	-1	2,483	2,445	38
Liban	0.046	0.047%	2,249	2,249	0	2,285	2,249	36
Libéria	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Liechtenstein	0.007	0.007%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Lituanie	0.072	0.074%	3,520	3,521	-1	3,576	3,521	55
Luxembourg	0.064	0.066%	3,129	3,129	0	3,179	3,129	50
Madagascar	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Malaisie	0.322	0.330%	15,742	15,745	-3	15,993	15,745	248
Malawi	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Mali	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Malte	0.016	0.016%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Maroc	0.054	0.055%	2,640	2,640	0	2,682	2,640	42
Maurice	0.012	0.012%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Mauritanie	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Mexique	1.435	1.472%	70,154	70,167	-13	71,274	70,167	1,107
Monaco	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Mongolie	0.005	0.005%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Monténégro	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Mozambique	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Myanmar	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Namibie	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Népal	0.006	0.006%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Nicaragua	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Niger	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Nigéria	0.209	0.214%	10,218	10,219	-1	10,381	10,219	162
Norvège	0.849	0.871%	41,506	41,514	-8	42,168	41,514	654
Nouvelle-Zélande	0.268	0.275%	13,102	13,104	-2	13,311	13,104	207
Oman	0.113	0.116%	5,524	5,525	-1	5,613	5,525	88
Ouganda	0.009	0.009%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Ouzbékistan	0.023	0.024%	1,124	1,125	-1	1,142	1,125	17
Pakistan	0.093	0.095%	4,547	4,547	0	4,619	4,547	72
Palaos	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Panama	0.034	0.035%	1,662	1,662	0	1,689	1,662	27
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Paraguay	0.014	0.014%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Pays-Bas	1.482	1.520%	72,452	72,465	-13	73,609	72,465	1,144
Pérou	0.136	0.139%	6,649	6,650	-1	6,755	6,650	105
Philippines	0.165	0.169%	8,066	8,068	-2	8,195	8,068	127
Pologne	0.841	0.862%	41,115	41,122	-7	41,771	41,122	649
Portugal	0.392	0.402%	19,164	19,168	-4	19,470	19,168	302
République arabe syrienne	0.024	0.025%	1,173	1,174	-1	1,192	1,174	18
République centrafricaine	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
République de Corée	2.039	2.091%	99,682	99,701	-19	101,274	99,701	1,573
République de Moldova	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
République démocratique du Congo	0.008	0.008%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
République démocratique populaire de Corée	0.005	0.005%	1,000	0	1,000	1,000	0	1,000
République démocratique populaire lao	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
République dominicaine	0.046	0.047%	2,249	2,249	0	2,285	2,249	36
République tchèque	0.344	0.353%	16,817	16,821	-4	17,086	16,821	265
République-Unie de Tanzanie	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Roumanie	0.184	0.189%	8,995	8,997	-2	9,139	8,997	142
Royaume-Uni	4.463	4.577%	218,186	218,227	-41	221,670	218,227	3,443
Rwanda	0.002	0.002%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Sainte-Lucie	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Samoa	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Sao Tomé-et-Principe	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Sénégal	0.005	0.005%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Serbie	0.032	0.033%	1,564	1,565	-1	1,589	1,565	24
Seychelles	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Sierra Leone	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Slovaquie	0.160	0.164%	7,822	7,824	-2	7,947	7,824	123
Slovénie	0.084	0.086%	4,107	4,107	0	4,172	4,107	65
Soudan	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Soudan du Sud	0.003	0.003%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Sri Lanka	0.031	0.032%	1,516	1,516	0	1,540	1,516	24
Suède	0.956	0.980%	46,737	46,746	-9	47,483	46,746	737
Suisse	1.140	1.169%	55,732	55,743	-11	56,622	55,743	879
Suriname	0.006	0.006%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Tadjikistan	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Tchad	0.005	0.005%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Thaïlande	0.291	0.298%	14,226	14,229	-3	14,453	14,229	224
Togo	0.001	0.001%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Trinité-et-Tobago	0.034	0.035%	1,662	1,662	0	1,689	1,662	27
Tunisie	0.028	0.029%	1,369	1,369	0	1,391	1,369	22
Turkménistan	0.026	0.027%	1,271	1,271	0	1,291	1,271	20
Turquie	1.018	1.044%	49,768	49,777	-9	50,562	49,777	785
Ukraine	0.103	0.106%	5,035	5,036	-1	5,116	5,036	80
Uruguay	0.079	0.081%	3,862	3,863	-1	3,924	3,863	61
Venezuela (République bolivarienne du)	0.571	0.586%	27,915	27,920	-5	28,361	27,920	441
Viet Nam	0.058	0.060%	2,835	2,836	-1	2,881	2,836	45
Yémen	0.010	0.010%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0

Partie contractante (membre au 1 ^{er} juin 2018)	Barème ONU 2016-2018*	% Ramsar total	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario A, 0 % d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente	Contribution annuelle estimée 2019-2021 (Scenario B, 1,5% d'augmentation)	Contribution annuelle 2016-2018	Changement estimé dans la contribution annuelle par rapport à la période triennale précédente
Zambie	0.007	0.007%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Zimbabwe	0.004	0.004%	1,000	1,000	0	1,000	1,000	0
Total	76.059	78.000%	3,779,000	3,778,701	299	3,838,000	3,778,701	59,299
Autres contributions								
États-Unis d'Amérique**		22%	1,065,799	1,065,799	0	1,065,799	1,065,799	0
Total général		100%	4,844,799	4,844,500	299	4,903,799	4,844,500	59,299

* Conformément à la Résolution A/RES/70/245 des Nations Unies, le barème révisé de l'ONU pour la période triennale sera appliqué lorsqu'il sera publié

** Comme précédemment, 22% des contributions totales des Parties contractantes

Annexe 3

Analyse des postes budgétaires non administratifs pour 2019-2021, en ordre de priorité (à décider à la COP13)

No	Fonds non administratifs 2019 - 2021	Besoin de financement triennal (en milliers de CHF)
	Total	

Annexe 4

Personnel du Secrétariat (administratif) pour 2019-2021 selon budget dans l'annexe 1

Groupe	2018	2019	2020	2021
Cadres supérieurs du Secrétariat	1 S, 1 M2, 1 A3	1 S, 1 M2, 1 P2, 2 A3	1 S, 1 M2, 1 P2, 2 A3	1 S, 1 M2, 1 P2, 2 A3
Mobilisation des ressources et sensibilisation	1 M1, 1 P2, 1 P1	1 M1, 1 P1, 1 A3	1 M1, 1 P1, 1 A3	1 M1, 1 P1, 1 A3
Appui et conseils aux régions	4 M1, 2 P1, 4 stagiaires	4 M1, 2 P1, 4 stagiaires	4 M1, 2 P1, 4 stagiaires	4 M1, 2 P1, 4 stagiaires
Sciences et politiques	1 M1, 1P1	1 M1, 2 P1, 1 A3	1 M1, 2 P1, 1 A3	1 M1, 2 P1, 1 A3
Administration	1 P2, 1 P1, 1 P1 (50%), 3 A3	1 P2, 1 P1 (50%), 1 A2	1 P2, 1 P1 (50%), 1 A2	1 P2, 1 P1 (50%), 1 A2
Total	23.5 personnel	24.5 personnel	24.5 personnel	24.5 personnel
Coût total (en milliers de CHF)	3,430	3,552	3,603	3,649

Note:

Le nombre d'employés et les postes pour 2018 figurent à titre de référence. Les coûts sont budgétés et attribués aux postes budgétaires sur la base des postes actuellement financés par le budget administratif. Le terme 'Groupe' renvoie à la catégorie de dépenses figurant dans l'annexe 1.

Les niveaux correspondent à la politique RH et aux lignes directrices sur le classement des postes de l'UICN. S = Secrétaire générale; M1-M2 = postes de cadres; P1-P2 = postes professionnels; A1-A3 = postes de soutien.